ART. 16 N° **1736** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2023

#### INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **SOUS-AMENDEMENT**

Nº 1736

présenté par

M. Dragon et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 1225 de Mme Chikirou

\_\_\_\_\_

#### **ARTICLE 16**

À l'alinéa 4, après le mot :

« investissement »

insérer les mots:

«, y compris dans l'énergie nucléaire, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision vise à expliciter les stratégies d'investissement auxquelles devront se référer, ou non, les dispositions réglementaires prises en vertu de l'alinéa 15.

L'exposé des motifs de l'amendement faisant référence à la transition écologique, il convient d'expliciter le fait que le secteur de l'énergie décarbonée provenant du nucléaire sera inclus dans le futur décret d'application.